PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 15 décembre 2025 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Jean-Pierre Fortier, Olivier Duval et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 19620, 4E AVENUE

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le 19620, 4e Avenue qui vise à autoriser la construction d'un garage isolé dont la hauteur sera de 5,3 m au lieu de 4,25 m. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 33.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NO 25-14912

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

5.29 Démission d'une commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture.

5.30 Embauche d'un préposé à la maintenance pour les patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture.

5.31 Cession d'un terrain par Les Constructions P.A.D. inc. en faveur de la Ville.

5.32 Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour la formation de 4 pompiers volontaires.

6.6 Résumé comparatif des permis émis pour le mois de novembre 2025.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14913

Séance ordinaire du 24 novembre 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14914

Adoption du Règlement numéro 963-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 24 novembre 2025;

ATTENDU : que lors de la présentation de l'avis de motion les travaux préparatoires du budget 2026 étaient en cours et qu'aucun montant n'était inscrit au projet de règlement;

ATTENDU : que les taux des différentes taxes et tarifs ont été confirmés lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 lors de la séance du budget;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 963-2025 ayant pour objet de décréter les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2026**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 963-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14915

Adoption du Règlement 964-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 964-2025 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2026** soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 964-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14916

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 4 décembre 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 4 979 586,55 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 4 979 586,55 $ couvrant la période du 14 novembre 2025 au 4 décembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14917

Adjudication du contrat pour la fourniture de 2 variateurs de vitesse de moteur pour une centrifugeuse

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
TECHXPERT INC.	46 201,11 $
LES POMPES M.C. INC.	46 406,76 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **TECHXPERT INC.** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **TECHXPERT INC.**, le contrat **pour la fourniture de 2 variateurs de vitesse de moteur pour une centrifugeuse** pour un montant total de **46 201,11 $** incluant toutes les taxes applicables le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14918

Acceptation d'un contrat pour l'ajout de 2 modules au logiciel AccèsCité Territoire de la firme PG Solutions

ATTENDU : la demande du Service de l'urbanisme d'ajouter deux modules au logiciel AccèsCité Territoire pour 2026 ;

ATTENDU : que ces deux modules, Mobilité 2.0 et Qualité de service, sont prévus au budget triennal de l'informatique pour 2026 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement de la somme de 71 335,43 $ incluant toutes les taxes applicables à la firme PG Solutions pour l'ajout de 2 modules au logiciel AccèsCité Territoire.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14919

Renouvellement du contrat avec FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ concernant la fourniture de services professionnels en cybersécurité

ATTENDU : que la Loi 25 exige de mettre en place les meilleures pratiques pour la cybersécurité des municipalités tant au niveau de la protection des infrastructures informatiques, des courriels, des documents que la Ville gère ainsi que la formation des employés;

ATTENDU : que la Ville s'est abonnée aux services de cybersécurité offerts par FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ aux termes de la résolution numéro 23-13724 et qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de service ;

ATTENDU : l'article 573.3 paragraphe 2.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville renouvelle le contrat de service avec FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ relativement à la fourniture des Services en cybersécurité pour un montant de 70 291,40 $ incluant toutes les taxes applicables, pour une période de 12 mois.

QUE la somme de 70 291,40 $ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

QUE M. Thomas Veilleux, directeur du Service de l'Informatique, soit autorisé à signer tous documents utiles et nécessaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14920

Acceptation de la programmation de travaux TECQ 2024-2028

ATTENDU : que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collective du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

ATTENDU : que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028 ;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement.

QUE la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.

QUE M. Alain Roy, ing., directeur des Services techniques, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14921

Programme d'habitation abordable Québec – Société immobilière communautaire de Beauce

ATTENDU : que le projet de la Société immobilière communautaire de Beauce pour la construction de logements abordables dans la 120e rue a été sélectionné par le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) pour obtenir une subvention estimée à 7 415 141 $;

ATTENDU : qu'en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, une contribution municipale correspondant à 40% de la subvention du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), doit être accordée par la Ville ;

ATTENDU : que la contribution municipale peut prendre la forme d'une contribution pécuniaire, de travaux d'infrastructures sur l'immeuble ou d'un don de terrains ;

ATTENDU : que la Ville désire offrir des habitations répondant aux besoins des différentes clientèles, particulièrement en logements abordables ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme la contribution municipale de la Ville, pour un montant maximum de 40% de la subvention de base du projet du Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'habitation du Québec, qui prendra la forme suivante :

- Aide financière de 290 000$ pour l'achat du terrain (lot 2 996 056) aux termes de la résolution numéro 23-13702 ;
- Travaux mur de soutènement estimé à 1 106 400 $;
- Le solde de la contribution au montant de 1 065 000$ sous forme d'aide financière.

QUE ce conseil confirme la contribution municipale de la Ville à une participation financière équivalent à 10% du déficit au programme de Supplément au loyer pour la durée de l'engagement du projet avec la SHQ ;
QUE le tout soit financé à même le fonds réservé grands projets (Règlement numéro 802-2021).

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 25-14791 adoptée le 22 septembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14922

Acceptation de directives de changement pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : que les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration sont très avancés ;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par le consultant Services EXP;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser les directives de changement TC-107, TC-111, TC-113, TC-115, TC-120, TC-121 et TC-123 pour ces travaux au montant de 18 363,07 $ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes, plus toutes les taxes applicables:

TC-107 : Barrure de protection pour la vanne R3	1 999,41 $
TC-111 : Ajout de trusscore à l'étage de la centrifuge	7 246,04 $
TC-113 : Finition autour du tuyau de ventilation extérieur	3 302,90 $
TC-115 : Ajout d'un by-pass d'eau industrielle	18 122,80 $
TC-120 : Divers crédits	(19 203,69 $)
TC-121 : Déplacement du détecteur de débit FD-201	3 423,50 $
TC-123 : Déplacement d'une trappe sous soffite	1 080,14 $

QUE la somme de 18 363,07 $ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 859-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14923

Versement d'une aide financière au Club FADOQ St-Georges

ATTENDU : la demande présentée au conseil par le Club FADOQ St-Georges ;

ATTENDU : la recommandation de la direction générale ;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 20 000 $ pour l'année 2025 au Club FADOQ St-Georges pour l'entretien de la salle paroissiale située au 200, 18e Rue.

QUE la somme de 20 000 $ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14924

Report de l'aide financière accordée à l'organisme Les Amants de la Scène

ATTENDU : l'aide financière accordée à l'organisme Les Amants de la Scène pour le Festival d'été de Saint-Georges 2026, aux termes de la résolution numéro 25-14399, adoptée le 20 janvier 2025;

ATTENDU : la demande de report de cette aide financière à l'été 2027 pour la tenue du Festival d'été de Saint-Georges 2027 et la demande de réservation de dates;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le report du versement de l'aide financière annuelle 2026 à l'organisme Les Amants de la Scène, au montant de 100 000 $, incluant toutes les taxes si applicables, à l'année 2027 pour la tenue du Festival d'été de Saint-Georges et réserve l'espace Carpe Diem du 14 au 17 juillet 2027 pour la tenue de l'évènement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14925

Nomination de membres sur le comité de démolition

ATTENDU : l'obligation de former un comité de démolition conformément au *Règlement numéro 895-2023 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux*;

ATTENDU : qu'il appartient au conseil municipal de nommer 3 membres du conseil afin de siéger à ce comité;

ATTENDU : que le terme des mandats de messieurs les conseillers Tom Redmond et Olivier Duval ainsi que de madame la conseillère Esther Fortin est échu depuis le 12 septembre dernier ;

ATTENDU : l'intérêt de monsieur le conseiller Olivier Duval ainsi que de madame la conseillère Esther Fortin à poursuivre leur implication au sein du comité de démolition;

ATTENDU : l'intérêt de madame la conseillère Brigitte Busque de se joindre au comité de démolition ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme monsieur le conseiller Olivier Duval ainsi que mesdames les conseillères Esther Fortin et Brigitte Busque à titre de membres du comité de démolition pour la période du 16 décembre 2025 au 16 décembre 2026.

QUE ce conseil nomme madame la conseillère Esther Fortin, présidente du comité de démolition.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14926

Demande de dérogation mineure pour le 19620, 4^{e} Avenue

ATTENDU : que le propriétaire du 19620, 4^{e} Avenue désire construire un garage isolé dont la hauteur sera de 5,3 m au lieu de 4,25 m;

ATTENDU : que ce projet nécessite une dérogation mineure et qu'il respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis sur le site internet de la Ville en date du 26 novembre 2025 et qu'il fut affiché à l'hôtel de ville le même jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour le 19620, 4^{e} Avenue:

- Autoriser la construction d'un garage isolé dont la hauteur sera de 5,3 m au lieu de 4,25 m.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14927

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

ATTENDU : la demande du requérant auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour lotir, aliéner et utiliser à des fins résidentielles accessoires le lot 3 125 368 ;

ATTENDU : que cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et répond aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise la Commission de protection du territoire agricole qu'il ne s'oppose pas à la demande présentée par le requérant pour lotir, aliéner et utiliser à des fins résidentielles le lot numéro 3 125 368 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé sur la 125^{e} Avenue.

QUE la demande répond aux critères suivants de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

- Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols sont de classe 5 avec sols pierreux et surabondance d'eau;

- Cette demande n'occasionnera aucune contrainte additionnelle sur le développement des établissements agricoles existants ;

- L'homogénéité de la zone agricole ne sera pas altérée puisque la superficie en cause est minime et qu'aucune nouvelle unité foncière ne sera créée ;

- Il n'existe pas d'autres emplacements disponibles en dehors de la zone agricole qui permettrait d'agrandir le terrain résidentiel afin qu'il ait une façade sur rue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14928

Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

ATTENDU : que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, sanctionnée le 1er juin 2022, instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

ATTENDU : que dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une politique linguistique de l'État, laquelle a été adoptée le 22 février 2023 ;

ATTENDU : que la Politique de l'État s'applique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et municipaux ainsi qu'aux institutions parlementaires au sens de l'annexe I de la *Charte de la langue française* (chapitre C-11) ;

ATTENDU : que pour remplir les exigences de la Politique linguistique de l'État, la Ville de Saint-Georges doit se doter d'une directive précisant la nature des situations pour lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera acceptée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Ville de Saint-Georges.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14929

Modification aux conditions de travail des officiers-cadres à temps partiel du Service de la sécurité incendie

ATTENDU : que les conditions de travail des officiers à temps partiel sont échues ;

ATTENDU : le renouvellement de la convention collective des pompiers ;

ATTENDU : qu'à la suite de la signature de celle-ci, il y lieu de revoir les conditions de travail des officiers-cadres à temps partiel ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve les conditions de travail des officiers-cadres à temps partiel du Service de la sécurité incendie conformément au document présenté.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14930

Création du comité de finance

ATTENDU : le désir du conseil d'obtenir des recommandations et avis stratégiques aux fins de prises de décisions dans la planification financière et la préparation des budgets annuels et plans triennaux d'immobilisations;

ATTENDU : le désir du conseil de mettre en place un comité de finance à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil crée par la présente résolution un comité de finance qui sera régi par les règles suivantes :

1. Mandat - Le comité est mandaté par le conseil pour formuler des recommandations et des avis stratégiques afin d'éclairer les décisions du conseil et du Service des finances dans la planification financière et la préparation des budgets annuels et plans triennaux d'immobilisations. Le comité peut, entre autres, se pencher sur les orientations financières de la Ville et les opportunités d'optimisation des ressources. Il peut aussi proposer des orientations budgétaires, formuler des avis sur la répartition des investissements et des dépenses et suggérer des mesures favorisant la transparence et la saine gestion.

2. Composition - Le comité est composé de 5 membres nommés par résolution du conseil. Le siège 1 est réservé à la mairesse, qui est d'office présidente, et les sièges 2 et 3 sont réservés à des membres du conseil municipal. Le siège 4 est pour la directrice générale et le siège 5 pour le directeur du Service des finances.

3. Le directeur du Service des finances est d'office le secrétaire du comité. Il a pour fonction principale de préparer l'ordre du jour de chaque assemblée avec le président du comité, de rédiger les procès-verbaux et d'en remettre copie. La directrice générale et le directeur du Service des finances peuvent aussi faire des recommandations sur tout sujet discuté au comité et donner toutes informations sur ces sujets.

4. Le comité peut adopter ses propres règles de régie interne en respect des règles émises par le conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14931

Création du comité de participation citoyenne

ATTENDU : que le conseil désire mettre en place un comité de participation citoyenne;

ATTENDU : que le conseil a adopté une politique encadrant la participation citoyenne aux comités de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil crée par la présente résolution un comité de participation citoyenne.

QU'en plus des règles prévues à la politique encadrant la participation citoyenne aux comités de la Ville, ce comité est régi par les règles suivantes :

1. Mandat - Le comité est mandaté par le conseil pour proposer des recommandations et des opinions pouvant guider les décisions du conseil afin de favoriser la participation des citoyens dans les affaires municipales ainsi que structurer les interventions en matière de consultation publique et de participation citoyenne.

2. Composition - Le comité est composé de 8 membres nommés par résolution du conseil. Les sièges 1 et 2 sont réservés à des membres du conseil municipal. Les sièges 3 à 6 sont réservés à des citoyens concernés par la vie démocratique et désireux de favoriser la participation citoyenne. Les personnes nommées sur les sièges 3 à 6 doivent, dans la mesure du possible, provenir des différents secteurs géographiques de la Ville. Les sièges 7 et 8 seront réservés au chef de Division - Communications et à la directrice générale adjointe.

3. À l'exception des sièges 7 et 8, un membre du comité ne peut être un employé de la Ville.

4. Le chef de Division - Communications ou la directrice générale adjointe est d'office le secrétaire du comité. Il a pour fonction principale de préparer l'ordre du jour de chaque assemblée avec le président du comité, de rédiger les procès-verbaux et d'en remettre copie. Le chef de Division - Communications et la directrice générale adjointe peuvent aussi faire des recommandations sur tout sujet discuté au comité et donner toutes informations sur ces sujets.

5. Le comité peut adopter ses propres règles de régie interne en respect des règles émises par le conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14932

Nomination de représentants sur le comité de finance

ATTENDU : la création d'un nouveau comité de finance;

ATTENDU : l'intérêt de messieurs les conseillers Jean-Pierre Fortier et Tom Redmond à se joindre à ce comité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme messieurs les conseillers Jean-Pierre Fortier et Tom Redmond, à titre de membre du comité de finance.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14933

Nomination de représentants sur le comité de participation citoyenne

ATTENDU : la création d'un nouveau comité de participation citoyenne ;

ATTENDU : l'intérêt de messieurs les conseillers Philippe Breton et Jérôme Gendreau à se joindre à ce comité ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme messieurs les conseillers Philippe Breton et Jérôme Gendreau, à titre de membre du comité de participation citoyenne.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14934

Nomination de représentants sur le comité élargi de suivi et de mise en œuvre de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE

ATTENDU : qu'à la suite de l'élection du 2 novembre 2025, il y a lieu de remplacer des membres du conseil qui siégeaient sur ce comité ;

ATENDU : le départ à la retraite de Mme Carole Paquet, qui était directrice du Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : que les désignations pour les bénévoles œuvrant sur ce comité demeurent en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme madame la conseillère Esther Fortin et Mme Marie-Pier L. Roberge, régisseuse – Jeunesse, familles et aînés, à titre de membres du comité élargi de suivi et de mise en œuvre de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14935

Nomination d'un coordonnateur pour les Services techniques

ATTENDU : la nomination de Mme Sophie-Anne Gallant à titre de chef de Division – Services techniques ;

ATTENDU : le besoin de pourvoir le poste de coordonnateur – Services techniques ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de nommer M. Sébastien Labbé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la nomination de M. Sébastien Labbé à titre de coordonnateur au Services techniques, selon les conditions de travail des employés-cadres, conformément au rapport numéro 27821 présenté au conseil, et ce, à compter du 16 décembre 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14936

Embauche de préposés à la maintenance surnuméraires pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher, pour une période temporaire, des préposés à la maintenance surnuméraires pour le Centre sportif Lacroix-Dutil;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

Jean-Gabriel Drouin Jeffrey Gauthier Maxime Tremblay

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14937

Embauche de préposés à la maintenance pour les patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher, pour une période temporaire, des préposés à la maintenance pour les patinoires extérieures;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

Philippe Fortin Gabriel Maheux

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14938

Embauche de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher une commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Maryse Morin;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Maryse Morin à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14939

Embauche de deux préventionnistes pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le besoin d'embaucher deux préventionnistes pour le Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines à l'effet de procéder à ces embauches ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil procède à l'embauche de Mme Lysa Poulin, à compter du 2 mars 2026 et de Mme Catherine Garon, à compter du 12 janvier 2026 à titre de préventionnistes pour le Service de la sécurité incendie, selon les conditions de travail de la convention collective des pompiers, conformément au rapport numéro 27822 présenté au conseil.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14940

Démission d'un mécanicien au Service des travaux publics

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Sébastien Sévigny à titre de mécanicien pour le Service des travaux publics ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics et de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Sébastien Sévigny à titre de mécanicien pour le Service des travaux publics, et ce, à compter du 13 décembre 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14941

Démission d'une adjointe administrative pour le Service des finances

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Charlise St-Laurent à titre d'adjointe administrative pour le Service des finances ;

ATTENDU : la recommandation de M. Rémi Poulin, directeur du Service des finances et de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Charlise St-Laurent à titre d'adjointe administrative pour le Service des finances, et ce, à compter du 13 décembre 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14942

Départ à la retraite d'une commis à la bibliothèque au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de Mme Sylvie Fortin, commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Isabelle Gagnon, directrice adjointe – Programmation au Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette demande ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de Mme Sylvie Fortin, commis à la bibliothèque au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 19 avril 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14943

Départ à la retraite d'une commis à la bibliothèque au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de Mme Hélène Asselin, commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Isabelle Gagnon, directrice adjointe – Programmation au Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette demande ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de Mme Hélène Asselin, commis à la bibliothèque au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 31 juillet 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14944

Démission d'une commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Josée Nadeau à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Josée Nadeau à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 25 août 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14945

Embauche d'un préposé à la maintenance pour les patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher, pour une période temporaire, un préposé à la maintenance pour les patinoires extérieures;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à cette embauche ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Émile Grégoire à titre de préposé à la maintenance pour les patinoires extérieures selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14946

Cession d'un terrain par Les Constructions P.A.D. inc. en faveur de la Ville

ATTENDU : que la Ville a vendu le 8 juin 2018 un terrain dans le parc industriel ouest connu comme étant le lot 6 227 531 à Les Constructions P.A.D. inc.;

ATTENDU : l'obligation de construire à des fins industrielles ou para-industrielles une bâtisse sur le terrain dans un délai de 3 ans tel que prévu au contrat de vente;

ATTENDU : que le propriétaire n'a construit aucun bâtiment à vocation industrielle ou para-industrielle dans ce délai;

ATTENDU : les clauses spéciales contenues audit acte de vente prévoyant dans un tel cas la rétrocession du terrain en faveur de la Ville au prix payé lors de son acquisition;

ATTENDU : les procédures légales entamées par les Services juridiques suivant la résolution numéro 25-14692 adoptée par ce conseil le 25 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE-UN (6 227 531) du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Beauce, par Les Constructions P.A.D. inc. en faveur de la Ville, pour la somme de TRENTE-UN MILLE TRENTE-CINQ DOLLARS (31 035,00 $), plus toutes les taxes applicables, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^{e} Corinne Rodrigue, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14947

Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique
pour la formation de 4 pompiers volontaires

ATTENDU : que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU : que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU : qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU : que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU : que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier 2 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU : que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et transmette cette demande à la MRC de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT 962-2025

La greffière dépose le certificat émis suite à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du *Règlement numéro 962-2025 modifiant le Règlement numéro 802-2021 concernant la création d'une réserve financière pour financer des projets d'immobilisations spécifiques* certifiant qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée et que la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE POUR LE SERVICE DE L'INFORMATIQUE

Un rapport d'embauche d'un stagiaire pour le Service de l'informatique pour la période du 19 janvier 2026 au 1er mai 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 5 ANIMATEURS DE HOCKEY PLAISIR ET PATINAGE LIBRE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 5 animateurs de hockey plaisir et patinage libre pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er décembre 2025 au 1er avril 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE FORMATRICE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une formatrice pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 30 novembre 2025 au 31 août 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN COMPAGNON POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche d'un compagnon pour le centre de ski pour la période du 24 novembre 2025 au 24 novembre 2026 est déposé au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2025

Le résumé comparatif mensuel des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de novembre est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé, dont la consultation publique de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan qui portait sur la planification stratégique de la MRC et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité consultatif d'urbanisme, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité consultatif d'urbanisme, par monsieur le conseiller Denis Veilleux sur le conseil d'administration de Taxibus, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur une rencontre avec l'Office d'habitation du Sud des Appalaches et sur le conseil d'administration de Taxibus et par madame la mairesse Manon Bougie sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce, sur le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan et sur le conseil d'administration de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA).

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 30, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par madame la conseillère Brigitte Busque, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse

M^{E} ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****